

3.2 Sauf dérogation explicite accordée par la FIA, les parcours secrets ne sont pas admis dans les rallyes du Championnat d'Europe.

3.3 La durée d'un rallye est définie de la façon suivante :

3.3.1 Il y aura obligatoirement trois jours pleins depuis le début du rallye (commencement des vérifications techniques) jusqu'à la remise des prix du rallye.

3.4 Road book

La date de mise à disponibilité du road book doit être d'au moins 12 jours avant le début du rallye.

3.5 Super Rallye

3.5.1 Toute voiture concurrente qui ne parvient pas à terminer une étape d'un rallye sera autorisée à prendre le départ de l'étape suivante.

3.5.2 Cette disposition s'appliquera à toute voiture exclue en raison d'un dépassement de la limite la plus tardive autorisée ou qui n'est pas parvenue à pointer à un contrôle ; cependant, elle ne s'appliquera pas lorsque la voiture aura été exclue en raison d'une infraction aux exigences d'éligibilité, en raison d'infractions aux règles de circulation ou suite à une décision des Commissaires Sportifs.

3.5.3 Toute voiture qui ne parvient pas à terminer une étape conformément aux règles ci-dessus peut être réparée à la discrétion des concurrents. Cependant, la voiture doit se présenter au parc fermé précédant le départ de la deuxième étape au plus tard six heures avant l'heure prévue de départ de cette étape. Le concurrent doit aviser les Organisateurs de son intention de faire vérifier à nouveau son véhicule avant le début de la réunion des Commissaires Sportifs à la fin de l'étape au cours de laquelle la voiture a abandonné.

3.5.4 La voiture doit conserver son châssis et son bloc moteur d'origine tels que marqués lors des vérifications techniques préliminaires.

3.5.5 Avant de reprendre le départ d'une étape, le véhicule doit être inspecté par les commissaires techniques.

3.5.6 Le départ de la deuxième étape et de la troisième étape (le cas échéant) sera redonné dans l'ordre du classement partiel officiel publié à la fin de l'étape précédente, les pilotes inscrits au Championnat partant en premier en groupe.

3.5.7 Les Commissaires Sportifs peuvent repositionner les pilotes qui souhaitent prendre le départ selon le concept de Super Rallye et, sur proposition des Organisateurs ou à leur propre discrétion, tout autre pilote.

3.5.8 Points

a) Le barème des points indiqué à l'Article 14.3 sera appliqué pour le classement général du Championnat des Pilotes et des Copilotes. Tout

3.2 Except when an explicit waiver is granted by the FIA, secret stages are not admitted in rallies of the European Championship.

3.3 The duration of a rally is defined as follows:

3.3.1 A schedule of 3 full days from the start of the rally (beginning of scrutineering) until prize-giving of the rally is obligatory.

3.4 Road book

The date of availability of the road book is at least 12 days before the start of the rally.

3.5 Super Rally

3.5.1 A competing car which fails to finish any leg of a rally will be permitted to restart the next leg.

3.5.2 This shall apply to any car which has been excluded on the grounds of exceeding the latest allowable limit or has failed to report to a control, but shall not apply where the car has been excluded for breach of eligibility requirements, traffic infringements or by a decision of the Stewards.

3.5.3 Any car which fails to finish a leg in accordance with the above may be repaired at the competitor's discretion. However, the car must report to the overnight parc fermé prior to the next leg, no later than 6 hours before the scheduled start of that leg. The entrant must advise the Organisers of the intention to have the car re-scrutineered prior to the start of the Stewards' meeting at the end of the leg which the car has failed to finish.

3.5.4 The car must retain its original body shell and engine block as marked at pre-event scrutineering.

3.5.5 Prior to restarting a leg, the car must pass inspection by the scrutineers.

3.5.6 The second leg and third legs (where applicable) will restart in the order of the partial unofficial classification published at the end of the preceding leg Championship registered drivers starting first as a group.

3.5.7 The Stewards may reposition drivers who wish to start under the Super Rally format and, upon the proposal of the Organisers or at their own discretion, any other driver.

3.5.8 Points

a) The points as given in Article 14.3 will apply for the Overall Classification for the Championship for Drivers and Co-drivers. Any

concurrent qui prend un nouveau départ sous la réglementation Super Rallye ne figurera pas au classement général final.

b) Pour chaque étape, un bonus de points sera attribué pour le Championnat des Pilotes et Copilotes sur la base des résultats obtenus lors de l'étape, à raison de 3, 2 et 1 point(s) respectivement pour les 1^{er}, 2^e et 3^e positions, pour chacune des récompenses ci-dessus.

c) Pour bénéficier du bonus des points d'étape, la voiture doit rester au Parc Fermé de fin de Rallye jusqu'à la publication du classement officiel final.

3.5.9 Publicité

Il est interdit de publier tout type de publicité faisant la promotion du résultat d'une étape donnée d'un rallye. Les concurrents peuvent cependant mentionner, dans les communiqués de presse, une "victoire" dans une étape à condition de ne pas laisser entendre que ce résultat se rapporte à l'ensemble du rallye.

4. ORDRE DE DÉPART

4.1 L'ordre de départ de la 1^{ère} étape est établi de la façon suivante :

* Série 1 : pilotes classés par la FIA - Priorité A
* Série 2 : pilotes classés par la FIA - Priorité B
* Série 3 : Tous les autres concurrents engagés suivant un ordre de départ laissé à la discrétion des Organisateurs.

L'ordre de départ pour les étapes suivantes se fonde sur le classement établi à l'arrivée de la dernière épreuve spéciale de l'étape précédente à l'exclusion de toute Epreuve Super Spéciale.

4.2 Les heures de départ des pilotes de priorité N (N étant le nombre invariable des pilotes prioritaires au départ du rallye) sont espacées d'au moins 2 minutes pour la première étape. Pour les étapes suivantes, les premiers équipages N + 5 classés à la fin de l'étape précédente prennent également le départ de l'étape suivante à des intervalles de 2 minutes minimum. Les Commissaires Sportifs peuvent repositionner à leur propre discrétion les pilotes prioritaires de la FIA encore dans le rallye.

5. ASSISTANCE

La réglementation de l'assistance conforme aux Prescriptions est applicable avec la variation suivante :

Seulement l'un des deux véhicules d'assistance par équipage est autorisé à l'intérieur du parc d'assistance. Si l'espace le permet un véhicule auxiliaire peut être également autorisé.

entrant who re-starts under the Super rally rules will not be classified in the final overall classification.

b) For each leg, bonus points will be awarded in the Championship for Drivers and Co-drivers based on the results for the leg, at the rate of 3, 2 and 1 for 1st, 2nd and 3rd respectively, within each of the above.

c) To be eligible for leg bonus points, the car must remain in the end-of-rally Parc Fermé until the publication of the final official results.

3.5.9 Advertising

It is prohibited to publish any form of advertising promoting the result of an individual leg of a rally. Competitors may however refer in media releases to "winning" a leg, provided there is no interference that the result is related to the entire rally.

4. STARTING ORDER

4.1 The starting order of the 1st leg is established as follows:

* Series 1: FIA Priority Drivers - Priority A
* Series 2: FIA Priority Drivers - Priority B
* Series 3: All the other entrants following a starting order left to the discretion of the Organisers.

The starting order for the subsequent legs is based on the classification determined at the finish of the final special stage of the previous leg excluding any Super Special Stage.

4.2 The interval between the start times for the N priority drivers (N being the invariable number of priority drivers at the start of the rally) will be at least 2 minutes for the first leg. For the subsequent legs, the first N + 5 crews classified at the end of the previous leg also take the start of the following leg at intervals of at least 2 minutes. The Stewards may, at their own discretion, reposition the FIA priority drivers still in the rally.

5. SERVICING

The rules for servicing as per the General Prescriptions are applicable with the following variation:

Only one of the two service vehicles per crew is allowed in each service park. If space permits an auxiliary vehicle may be allowed also.